

**Arrêté du 1er février 2013 relatif à la nomination d'un inspecteur santé et sécurité au travail au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public placé auprès du directeur de l'Ecole nationale de la magistrature**

**NOR : JUSB1302448A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'Ecole nationale de la magistrature ;*

*Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 5-1 ;*

*Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 19 septembre 2011 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public placé auprès du directeur de l'Ecole nationale de la magistrature ;*

*Vu l'extrait des délibérations du conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature en date du 22 octobre 2012,*

ARRÊTE

**Article 1**

A compter du 1er janvier 2013, M. René GALLY greffier en chef à l'inspection générale des services judiciaires, est chargé d'assurer les fonctions d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail au sein de l'Ecole nationale de la magistrature, établissement public relevant de la tutelle du ministère de la justice.

**Article 2**

Le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 1er février 2013.

Pour la ministre et par délégation,  
La directrice des services judiciaires,

**Véronique MALBEC**